

Note d'information aux familles dans le cadre de la procédure de fermeture de l'école de Corsac

Madame, Monsieur,

La ville de Brives-Charensac, après concertation avec les services de l'Education Nationale, a pris la décision d'engager la procédure de fermeture de l'école élémentaire de Corsac.

Cette fermeture va mécaniquement entraîner le transfert des classes et du dispositif ULIS vers l'école de la République en septembre 2022.

Dans ce cadre et après avoir informé les parents d'enfants scolarisés à l'école de Corsac, nous accordons une importance particulière à la bonne information des parents de l'école de la République sur la base de deux thématiques :

- les éléments qui ont conduit à cette décision
- les conditions de transfert des classes vers l'école de la République

I) La situation de l'école de Corsac

L'école de Corsac connaît un déclin de ses effectifs depuis de nombreuses années :

	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021
Corsac	80	68	65	57	43
Dont CP	15	11	10	9	4

Au regard :

- de ce constat de forte baisse des effectifs et du caractère irréversible de la dynamique
- de la baisse de la natalité sur la commune : 45 naissances en 2018, 39 en 2019, 28 en 2020, 28 en 2021
- de la faible rotation des habitations sur Brives-Charensac

Nous devons stopper cette spirale négative et assurer la structuration d'un pôle pédagogique fort.

La ville fait donc le choix responsable d'engager la procédure de fermeture de cette école.

Ce choix responsable et anticipé permet aujourd'hui de travailler sereinement et de manière concertée sur les conditions d'accueil des effectifs de Corsac au sein de l'école de la République à l'horizon septembre 2022.

ii) **LES CONDITIONS DE TRANSFERT DES CLASSES VERS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE**

Comme vous l'avez compris, notre ambition est de maintenir un pôle élémentaire fort et de qualité sur le site de la République.

Dans le cadre de la procédure que nous avons engagée, l'école de la République accueillera les classes de Corsac ainsi que le dispositif d'inclusion (ULIS) dès la rentrée 2022-2023.

Ce transfert des classes entrainera tout d'abord des mesures d'accompagnement pour les enfants issus de Corsac avec la mise en place d'une navette Corsac-République.

En ce qui concerne l'accueil des nouvelles classes, les locaux de l'école de la République disposent à ce jour de nombreuses possibilités. En effet, cette école a déjà accueilli jusqu'à 170 élèves dans de bonnes conditions. Nous rappelons également que cet établissement a fait l'objet de plans d'investissements successifs afin de maintenir une qualité d'accueil optimale tant au sein des locaux que des espaces de détente et de jeux.

Dans ce cadre, les élus et les services de la ville, en partenariat avec l'équipe enseignante et l'inspection académique, travaillent d'ores et déjà sur l'aménagement des nouvelles classes et du dispositif ULIS. L'école dispose d'un ascenseur et demeure en conformité au regard de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Afin de pouvoir accueillir les enfants supplémentaires en cantine, des travaux de réaménagement du réfectoire seront entrepris lors des vacances d'été.

Bien que l'organisation pédagogique ne soit pas de la compétence de la ville, nous pouvons toutefois évoquer les perspectives d'effectifs moyens par classes :

Alors que l'école de la République accueille aujourd'hui 117 élèves sur 5 classes soit un effectif moyen de 24 élèves, elle accueillera selon nos prévisions 151 élèves répartis sur 7 classes soit un effectif moyen de 22 élèves.

Il n'y a donc aucune crainte à avoir en termes de surcharge des classes.

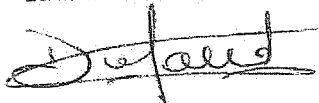
En ce qui concerne les moyens humains et ceux accordés aux activités périscolaires, ils seront bien entendu adaptés aux nouveaux effectifs.

Aussi, au regard de ces éléments, nous pouvons dès à présent garantir un accueil de qualité et des conditions d'enseignement optimales pour vos enfants.

M Dufaud (adjoint en charge des affaires scolaires) et M Debard (Directeur Général des services) se tiennent à votre disposition pour toute question particulière. (contact au 04 71 02 12 55)

La ville de Brives-Charensac vous assure de son attachement à garantir un service public de qualité au service de tous et compte sur votre soutien pour réussir cette restructuration.

L'adjoint en charge des affaires scolaires
Laurent Dufaud



Le Maire, Conseiller départemental
Gilles Delabre

